



ASSEC : Association Solidaire de Service à l'Economie Collective

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Samedi 15 Février 2020

L'Association Solidaire de Service à l'Economie Collective arrive à la fin de sa 8^{ème} année d'exercice. L'Assemblée Générale de l'ASSEC se tiendra le **Samedi 15 février 2020 à 15 h 30, Maison du Temps Libre de Saint Jean de Thouars.**

Étape essentielle de la vie associative, elle permettra de faire le bilan de l'année écoulée et de préparer l'année à venir.

La présence des adhérents est importante pour le fonctionnement de l'ASSEC.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'ASSEC du 15 Février 2020 :

- Emargement de la liste des présents et renouvellement de la cotisation (pour des questions d'organisation, merci de prévoir 5 € en espèces)
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Votes de l'AG sur les rapports d'activité et financier
- Election nouveaux membres du CA - renouvellement tiers sortant
- Réflexion relative à l'utilisation partielle excédents ASSEC
- Questions diverses

Les adhérents recevront leur convocation fin janvier 2020. Ils seront invités à confirmer leur participation au moyen du bulletin qui sera joint à leur convocation.

En cas d'empêchement, les adhérents peuvent se faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier. Il est possible également d'autoriser le président de l'ASSEC à désigner à la place de l'adhérent un représentant. A noter que, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, aucun membre ne peut cumuler plus de 5 pouvoirs.

L'ASSEC compte sur la présence du plus grand nombre. Le verre de l'amitié clôturera cette AG.

Le Président

Renouvellement des adhésions

| | |
|---|---|
| Le jour de l'AG de 14 h 30 à 15 h 15, puis à la fin de l'AG | |
| Mardi 18 Février de 17 heures à 19 heures | Salle des Associations de St-Jean de Thouars, dans l'ancienne école |
| Vendredi 21 Février de 17 heures à 19 heures | |
| Mardi 25 Février de 17 heures à 19 heures | |

Codes Internet : les codes internet de l'année en cours (mars 2019 - février 2020) seront supprimés aussitôt après la clôture de la précommande de février 2020 (vers le 11-12 Février 2020). De nouveaux codes seront attribués aux adhérents de l'année ASSEC à venir (mars 2020 - février 2021), dès leur adhésion. Ils pourront les utiliser pour la précommande de mars 2020 (date limite le jeudi 5 mars 2020).